

AVIS AU PUBLIC

Etablissements classés

Il est porté à la connaissance du public, que par décision n° EAU/AUT/26/0539 en date du 25 août 2026 de l'Administration de la Gestion de l'Eau a pris l'arrêt n° :
EAU/AUT/26/0539

accordant :

pour la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Mamer

au demandeur :

Messieurs Felix et Joe Wilhelm, 19, route de Dippach, L-8225 Mamer.

Un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour et commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

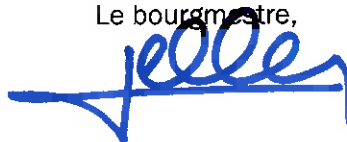
Mamer, le 08/09/2026

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



Luc FELLER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 24, alinéa 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau à partir de ce jour et pour une durée de 40 jours, soit du 08/09/2026 au 19/10/2026 inclus.

Mamer, le 08/09/2026

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



Luc FELLER